



Ce dépliant est imprimé sur du papier certifié FSC® et composé de 100 % de fibres recyclées, postconsommation.

PROJET PILOTE

Rue de Verdun

BANDES CYCLABLES



SOIRÉE D'INFORMATION OUVERTE AU PUBLIC :

9 mai 2019 à 18 h 30
Mairie de l'arrondissement de Verdun
4555, rue de Verdun, salle du conseil

QUESTIONS OU COMMENTAIRES

Cabinet du maire
et des conseillers de Verdun
514 765-7010
elusverdun@ville.montreal.qc.ca

English available on request

Dès cet été, l'arrondissement souhaite tester l'ajout de deux bandes cyclables unidirectionnelles sur la rue de Verdun, un axe central de l'arrondissement, dans la continuité de la mise en œuvre de son Plan local de déplacements (PLD).

Cet aménagement de bandes cyclables nécessitera le retrait des cases de stationnement se trouvant du côté pair de la rue.

Le projet pilote s'étendra sur deux saisons estivales prolongées, de mai à octobre 2019 et de mai à octobre 2020.

Entre ces deux saisons, le stationnement sera de nouveau disponible du côté pair de la rue.

OBJECTIFS DU PROJET PILOTE

- Mettre aux normes du Ministère des Transports du Québec le lien cyclable de la rue de Verdun.
 - L'actuelle chaussée désignée ne répond plus aux normes sur la sécurité routière. La rue de Verdun compte aujourd'hui un débit journalier supérieur à 3 000 automobiles dans chaque direction, requérant donc des infrastructures cyclables séparées.

- Assurer un confort accru et une plus grande sécurité pour tous les usagers empruntant la rue de Verdun, conformément à la campagne Vision Zéro décès et accident grave de la Ville de Montréal.
 - Chaque année en moyenne, deux accidents avec blessés impliquant des cyclistes sont rapportés à la police sur la rue de Verdun. La mise en place de bandes cyclables permet de réduire de façon considérable les risques d'accident.
- Miser sur un mode de vie actif, sur les saines habitudes de vie et sur la mobilité durable.
 - 51 % de la population montréalaise présente un surplus de poids et un jeune sur trois fait désormais de l'embonpoint;
 - La mise en place de bandes cyclables permet d'augmenter et de sécuriser les déplacements à vélo, encourageant ainsi les déplacements actifs à tous les âges.



MESURES D'ATTÉNUATION

Conscient des enjeux liés au retrait de cases de stationnement sur rue, l'arrondissement a prévu des mesures pour compenser la perte de ces espaces.

- **Zone commerciale :** des zones de stationnement de courte durée seront réservées en journée aux abords des rues transversales.
- **Zone résidentielle :** l'arrondissement a allégé les critères de stationnement sur rue réservé aux résidents (SRRR) pour la création de zones avec vignette. Pour en obtenir, merci de communiquer avec le 311.



LE SAVIEZ-VOUS?

La station Verdun est l'une des stations du réseau de métro les plus fréquentées par les cyclistes. La mise en place de bandes cyclables permettra de sécuriser les déplacements des usagers du vélo entre la station de métro et leur domicile.